

MÉMOIRE DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE DE CONSULTATION PAR LA COMMISSION INDÉPENDANTE SUR LES CARIBOUS FORESTIERS ET MONTAGNARDS

Corporation d'innovation et développement Alma – Lac-Saint-Jean-Est

MAI 2022

Table des matières

Table des matières	i
Contexte	. 1
Sommaire de l'organisation	. 1
La Corporation d'innovation et développement Alma – Lac-Saint-Jean-Est	. 1
Expertises et champs d'action	. 2
L'industrie forestière dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est – Un moteur socioéconomique de première importance	. 2
Analyse des scénarios de protection	. 4
Recommandations	. 5

Contexte

La Corporation d'innovation et développement Alma – Lac-Saint-Jean-Est (CIDAL) dépose ce mémoire dans le cadre de l'appel de mémoires du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) concernant le processus de consultation du ministère en vue de l'élaboration d'une stratégie optimale de gestion adaptée de l'habitat des caribous.

Sommaire de l'organisation

La Corporation d'innovation et développement Alma – Lac-Saint-Jean-Est est la porte d'entrée de l'entrepreneuriat sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. À ce titre, notre équipe aide les entrepreneurs à identifier leurs besoins et attentes, procède à la validation préliminaire des projets, oriente sur les démarches à effectuer et les ressources à consulter, informe sur les différentes formes d'aides disponibles, établit un plan d'action avec les entrepreneurs et offre un accompagnement tout au long des projets d'affaires.

Mission:

La CIDAL encourage l'entrepreneuriat dans une perspective priorisant l'innovation, la main-d'œuvre, la relève, l'économie sociale et la vitalité des milieux, et ce, dans une optique de développement durable, tout en favorisant une approche territoriale englobant les quatorze municipalités de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Vision:

À titre d'organisme responsable du développement et en concertation avec les acteurs du milieu, la CIDAL exerce pleinement son rôle catalyseur de **leader territorial** pour doter le milieu d'une économie forte, diversifiée et résiliente, face aux enjeux socioéconomiques et démographiques. La CIDAL privilégie une approche distinctive par la mise en place d'actions concrètes favorisant l'innovation, la valorisation des filières actuelles et émergentes, l'amélioration de la compétitivité et la croissance des entreprises, le recrutement d'une main-d'œuvre diversifiée et l'occupation dynamique du territoire. Ses valeurs organisationnelles sont celles de l'engagement, la collaboration, l'équité, l'innovation et l'agilité.

Gouvernance:

La CIDAL répond à un conseil d'administration composé de 15 personnes issues des différents secteurs d'activités représentatifs de la région.

Principaux mandats délégués par la Ville d'Alma:

L'organisation et la gestion des activités de <u>promotion industrielle et commerciale</u> sur son territoire. Ceci comprend les activités de promotion et de développement des parcs et terrains industriels de la municipalité, soit la planification et la supervision de l'ensemble des activités reliées à la mise en vente, à la publicité et à la vente de ses immeubles à des fins industrielles ainsi que l'aide à la localisation et la réalisation d'actions de démarchage et d'attractivité des investissements sur le territoire almatois. Alma confie également l'exploitation de ses <u>installations aéroportuaires</u>, plus particulièrement les installations de l'aéroport.

Principaux mandats délégués par MRC de Lac-Saint-Jean-Est :

- L'organisation et la gestion des activités et organismes de <u>promotion touristiques</u> et d'<u>accueil</u> sur son territoire;
- L'offre de soutien technique aux entreprises situées sur son territoire;
- Toute mesure de soutien à l'entrepreneuriat, incluant l'entrepreneuriat de l'économie sociale;

- L'élaboration et la réalisation de différentes stratégies en matière de développement, de maind'œuvre et d'entrepreneuriat (ex. par l'incubation de nouvelles entreprises avec la nouvelle Division La Suite entrepreneuriale Desjardins).

Expertises et champs d'action

La CIDAL intervient au niveau de trois axes stratégiques, soit :

1. Entrepreneuriat et diversification économique

- 1.1. Soutenir activement l'émergence, la vitalité, la croissance et l'expansion de l'entrepreneuriat local, en concordance avec les priorités stratégiques du territoire de la MRC.
- 1.2. Attirer et supporter, sur l'ensemble du territoire de la MRC, des investissements associés aux filières existantes et émergentes (dont la foresterie et la 2º/3º transformation du bois).
- 1.3. Soutenir l'industrie touristique en accord avec les priorités de la Division Tourisme.
- 1.4. Soutenir le développement et les opérations de la zone aéroportuaire.

2. Promotion, sensibilisation et concertation du milieu

- 2.1. Améliorer les atouts économiques et les conditions d'affaires de la MRC.
- 2.2. Assurer le positionnement d'une image de marque forte du territoire.
- 2.3. Favoriser la concertation et la sensibilisation autour des enjeux économiques exprimés par le milieu.

3. Main-d'œuvre

- 3.1. Assurer l'attraction et la rétention des talents en collaboration avec les intervenants du milieu.
- 3.2. Assurer la performance et la productivité des entreprises en collaboration avec les partenaires du milieu.

Partenaires:

La CIDAL participe à plus de 40 comités, conseils d'administration et tables de concertation, en plus de collaborer à de nombreux projets structurants ponctuels.

Mesures de soutien CIDAL: Par de nombreuses mesures financières et d'accompagnement, la CIDAL intervient auprès d'entrepreneurs en phase de démarrage, consolidation, expansion et acquisition/relève d'entreprises. Elle accompagne également au niveau technique les promoteurs dans leurs recherches de financement et de demandes de terrain et propose des incitatifs intéressants pour accueillir de nouvelles entreprises sur son territoire. Ses conseillers en développement économique permettant à l'organisation de se positionner en entrepreneuriat et diversification économique, promotion, sensibilisation et concertation du milieu, main-d'œuvre et, finalement, optimisation des services.

L'industrie forestière dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est – Un moteur socioéconomique de première importance

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est la **plus importante réserve de bois du Québec** (21,8 % des forêts du Québec). Elle constitue 25 % de la possibilité forestière résineuse du Québec. Et elle est la première productrice de bois de sciage au Québec.

De nombreux efforts sont consentis depuis deux décennies par l'industrie pour diminuer les impacts environnementaux et tendre vers une exploitation plus durable de la ressource. La conciliation entre exploitation et préservation est au cœur des réflexions des différents acteurs régionaux.

Tout comme ailleurs au Québec, l'industrie fait face à la menace des changements climatiques (feu, maladie, etc.). Toutefois, la région se trouve dans une zone particulièrement à risque de perturbations compte tenu de sa position entre le 48^e et le 52^e parallèle où l'on distingue différents types de forêts et d'écosystèmes.

L'industrie forestière est un pilier pour l'économique de la région. Plus de 274 entreprises œuvrent dans le domaine forestier. Plus de 16 000 emplois directs, indirects et induits en fait le plus grand employeur régional. Pour certaines municipalités, la majorité de ses emplois sont issus de l'industrie forestière. 23 municipalités sur 49 dépendent fortement de la forêt. Ce sont les papetières, les industriels du sciage, les coopératives forestières, les sociétés sylvicoles, les entrepreneurs forestiers et sylvicoles, les équipementiers, les sous-traitants et fournisseurs qui sont liés à la forêt et qui contribuent au maintien de la vitalité économique de la région.

Plus particulièrement dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, l'industrie forestière permet actuellement le maintien de **1215 emplois directs**.

- Six scieries (497 emplois);
- Une usine de papier (284 emplois);
- Fabrication de produits (11 entreprises pour 173 emplois);
- Exploitation forestière (11 entreprises pour 260 emplois).

Notre MRC est également confrontée à des enjeux démographiques qui exacerbent et mettent une grande pression sur le phénomène de dévitalisation ce qui fragilise le tissu économique de certaines communautés :

- En effet un très faible taux de croissance de la population d'ici 2035 (hausse anticipée de 0,3 % de la population);
- Entre 33 % et 40 % de la population de la MRC sera âgée de 65 ans et plus d'ici 2035, contre 20 % actuellement¹.
- Baisse de 15 % à 19 % des personnes âgées de 20 à 64 ans est prévue durant la même période².
- 40 % des immigrants ont quitté le territoire au cours des cinq années suivant leur arrivée³. Pour 2021, seulement 0,3 % de la population est né à l'extérieur du Canada.
- Le télétravail rend plus attirante la possibilité de travailler en région, mais la délocalisation des emplois en région apporte des enjeux quant à la qualité et l'accessibilité aux services ainsi qu'aux logements disponibles. Les ressources humaines et financières sont souvent plus limitées dans les petites municipalités rurales.
- Faible capacité de transport collectif.

^{1 «}Population selon le groupe d'âge, sexes réunis, MRC du Saguenay – Lac-Saint-Jean», Institut de la statistique du Québec, 2017

² «Profils de recensement», Statistiques Canada, 2016

³ «Bilan de l'immigration au Lac-Saint-Jean 2006-2016», Portes ouvertes sur le Lac, octobre 2017

Sachant qu'un emploi direct permet de créer de deux à trois emplois indirects (ex.: secteur mécanique, sous-traitant, équipements et transporteurs), ceci démontre toute son importance structurante. Cette industrie est névralgique pour la vitalité et l'occupation durable de nos territoires, car elle représente une assise industrielle forte et représente la principale activité économique pour plusieurs communautés forestières du secteur nord de notre MRC comme Saint-Ludger-de-Milot, Sainte-Monique-de-Honfleur et L'Ascension-de-Notre-Seigneur.

En conclusion, un autre enjeu de taille demeure la prévisibilité à moyen et à long terme des approvisionnements en matière ligneuse qui demeure le principal défi de nos entreprises forestières. Sans cette prévisibilité stable dans le temps, il demeure toujours difficile de planifier les investissements et de mettre en place de stratégies organisationnelles.

Analyse des scénarios de protection

Le **premier scénario** proposé viserait à accroitre la superficie en restauration de la zone d'habitat des cervidés et aurait une incidence sur les activités forestières actuelles et pourrait menacer des emplois.

Le **second scénario** impliquerait une zone de restauration qui n'aurait aucun impact additionnel sur les activités forestières et ne menacerait ainsi aucun emploi additionnel.

CONSIDÉRANT QUE le 5 novembre 2021, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a annoncé la tenue d'une commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards et une série d'audiences publiques régionales devant mener au dépôt de la stratégie de protection des caribous forestiers et montagnards en 2022;

CONSIDÉRANT QUE 34 municipalités sur les 65 présentes sur le territoire d'Alliance Forêt Boréale, soit le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord, dépendent de l'industrie forestière;

CONSIDÉRANT QUE les retombées de la filière forestière sur le territoire de l'Alliance Forêt Boréale sont énormes, soit près de 20 000 emplois et 1 milliard \$ en salaire;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie de protection met en péril l'avenir et la survie des communautés forestière en causant la perte de plusieurs centaines d'emplois au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le territoire touché par la stratégie de protection du caribou forestier ne concerne que 25 % de son aire de répartition alors qu'aucune intervention de rétablissement n'est prévue au nord de la limite nordique des forêts attribuables;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques ont des impacts sur le caribou forestier et son habitat:

CONSIDÉRANT QUE le réchauffement climatique pousse les espèces fauniques à migrer vers le nord, et ce, plus rapidement que les végétaux;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques modifient les forêts situées au nord de la limite nordique des forêts attribuables pour en faire des habitats propices pour le caribou forestier;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de la forêt boréale et l'utilisation du matériau bois sont les meilleurs moyens dont dispose le Québec pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec souhaite accentuer la lutte contre les changements climatiques, mais que cette stratégie de protection du caribou restreindra considérablement le territoire destiné à l'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT QUE les hardes isolées de caribous de Charlevoix, Val-d'Or et de la Gaspésie ont une dynamique de population et un territoire qui leur sont propre;

CONSIDÉRANT QUE pour faire une démonstration claire sur l'état des populations du caribou forestier, il faut réaliser de nouveaux inventaires de population afin de comparer les résultats à ceux des inventaires réalisés en 2018-2019 et 2020:

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets portant sur différents scénarios d'aménagement sont en cours de réalisation sur le territoire forestier afin d'identifier des pistes de solutions pour concilier l'aménagement forestier et la protection de l'habitat du caribou forestier;

CONSIDÉRANT QUE la stratégie de protection des caribous forestiers et montagnards aura des impacts importants sur le volume disponible à la récolte, sur les travaux d'aménagement forestier, sur la structure industrielle et entrepreneuriale présente dans les communautés forestières, sur la villégiature du territoire public, sur les activités récréotouristiques, sur les territoires fauniques structurés et conséquemment sur la vitalité des communautés forestières de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Recommandations

Pour ces motifs, la CIDAL demeure en faveur de la protection du caribou forestier. Nous recommandons au gouvernement du Québec de reconduire le plan de rétablissement du caribou forestier 2013-2023 (2^e scénario) pour une autre décennie.

De plus, la CIDAL appuie et recommande les actions suivantes :

- 1. Adopter une stratégie de protection du caribou forestier qui n'aura pas d'impact négatif sur les travailleurs et les communautés forestières;
- 2. Considérer l'ensemble de l'habitat du caribou forestier pour l'élaboration de la stratégie de protection notamment au nord de la limite nordique des forêts attribuables;
- 3. Considérer les impacts des changements climatiques dans la future stratégie de protection du caribou forestier:
- 4. Considérer différemment les hardes isolées de Val-D'Or, Charlevoix et la Gaspésie, des hardes de la forêt boréale:
- Réaliser de nouveaux inventaires des populations de caribou forestier et rendre disponibles ces résultats afin de les comparer avec ceux des inventaires de 2018-2019-2020 pour confirmer une baisse ou une augmentation des populations;
- 6. Poursuivre les projets d'expérimentation et de recherche sur les différents scénarios d'aménagement permettant l'identification de pistes de solutions afin de concilier l'aménagement forestier et la protection de l'habitat du caribou forestier.